

## Santé publique

# Tous mobilisés pour lutter contre l'ambroisie

L'ambroisie est une plante invasive au pollen particulièrement allergisant. L'Agglo, l'Agence régionale de Santé et l'Observatoire de l'ambroisie encouragent chacun à lutter contre son expansion par la destruction des plants ou le signalement sur l'application *Signalement ambroisie*.

Aujourd'hui, 13% de la population de la région est allergique à l'ambroisie (plus de 20% dans les zones fortement infestées) avec des symptômes comme la rhinite, la conjonctivite, l'asthme et même parfois de l'urticaire et de l'eczéma... Détruire cette plante représente donc un véritable enjeu de santé publique.



Pour interrompre le cycle de reproduction de la plante et éviter la dispersion des graines (début août dans la Drôme), il est possible d'agir en deux temps.

- **Action préventive au printemps en prévenant la pousse des plants.**  
L'ambroisie craignant la concurrence des autres végétaux, le plus efficace est de végétaliser les zones de terre récemment remuées.
- **Action curative en été en détruisant les plants déjà développés.**  
L'ambroisie peut être fauchée fin juillet début août juste avant la floraison ou arracher avec masques et gants si elle est déjà fleurie. Arrachage, fauchage, broyage, tonte ou désherbage thermique permettent d'éliminer les plants sans utiliser de pesticide.

Rappelons que la destruction de l'ambroisie est à la charge des propriétaires comme le prévoit la réglementation\*. Il est également possible de devenir référent ambroisie sur sa commune afin de repérer les zones infestées et de coordonner les actions pour lutter contre le développement de la plante.

## Une application pour signaler la présence de l'ambroisie

En 2013, Valence Romans Agglo était l'une des premières collectivités à mettre en place une plateforme interactive de signalement de l'ambroisie, aujourd'hui déployée au niveau national. Cette plateforme est accessible depuis l'application smartphone téléchargeable gratuitement sur [www.signalement-ambroisie.fr](http://www.signalement-ambroisie.fr).

\* Arrêté préfectoral n°26-2019-07-05-003 relatif aux modalités de lutte contre les espèces d'Ambroisie dans le département de la Drôme.

### Contact presse

Herveline Réhault | 06 28 83 94 98 | [herveline.rehault@valenceromansagglo.fr](mailto:herveline.rehault@valenceromansagglo.fr)  
[valenceromansagglo.fr](http://valenceromansagglo.fr) et suivez nous sur

